



## Refus de prise en charge d'une assurance

Par **cornich8020**, le **24/06/2008** à **14:31**

Bonjour

Mon ex mari est décédé le 12 mars 2008 suite à un infarctus massif . Il possédait un crédit à la consommation chez Sofinco ,il venait de redemander la totalité de sa reserve ( 3000euro ) quelques jours avant son décès , les mensualités devaient commencer plusieurs mois après ,mais l'assurance décès était prélevé . Le notaire et moi meme avons fait les demarches pour prévenir Sofinco + l'assurance Eda ,le dossier était complet avec la cause du décès mais l'assurance ne veut pas prendre en charge cette réserve étant donné que c'était un prêt différé c'est sur le père de mon fils a choisi de décéder trop tôt mais je ne vais pas en rester là ,je dois faire une lettre de contestation mais je voulais des conseils . Sont ils dans leurs droit , mon notaire ne comprends pas leur refus étant donné que l'assurance décès était prélevé,nous sommes déjà éprouvés par la disparition de mon ex mari ,mon fils est très perturbé merci d'avance pour votre aide